Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 003-210302980-20240222-DEC202417-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

22 FEV 2024

DEC202417

Objet : Signature d'une convention précaire d'occupation du domaine public avec le Comité du Concours Agricole

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre du Concours Agricole qui se tiendra du 15 au 17 mars 2024 à Varennes sur Allier, il convient de délimiter un périmètre du centre-ville réservé à l'association pour organiser l'événement ;

DECIDE de délimiter un périmètre du centre-ville réservé à l'association Comité du Concours agricole pour organiser l'événement qui se tiendra du 15 au 17 mars 2024

DECIDE de signer la convention avec le Comité du Concours Agricole ;

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON

Pour le Maire,
Jean-Noël MONIER